



COMMUNIQUE DE PRESSE DU 2 NOVEMBRE 2015

A travail égal, salaire égal –

Journée européenne de l'égalité salariale entre les femmes et les hommes

La Commission européenne mène aujourd'hui une campagne pour appeler à l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. L'écart de rémunération horaire brute moyenne des salarié.e.s est de 16,3% dans l'Union européenne au détriment des femmes. La France se place en la matière au 15e rang parmi les 28 Etats-membres (Eurostat, 2013).

Pour mettre en évidence le manque à gagner salarial pour les femmes, équivalant à pratiquement deux mois de travail, **la Commission a retenu symboliquement la date du 2 novembre, à partir de laquelle les femmes européennes virtuellement ne perçoivent plus aucun salaire jusqu'à la fin de l'année 2015.**

Quelques-uns des facteurs qui contribuent à cette inégalité des salaires dans l'ensemble de l'Union européenne :

- postes à responsabilité essentiellement encore occupés par des hommes ;
- partage inégal des tâches domestiques et de soins aux enfants ou parents âgés ;
- temps partiel pour une femme salariée sur trois ;
- interruptions de carrière (grossesse, congé parental, accompagnement d'un parent...) avec incidence négative sur les salaires, les carrières et les retraites ;

Par ailleurs, les emplois essentiellement occupés par des femmes sont dévalorisés, et la discrimination salariale, bien qu'illégale dans les 28 Etats-membres, persiste partout.

Nous ne pouvons qu'encourager la Commission européenne à poursuivre et amplifier sa volonté de voir les Etats-membres prendre des mesures ambitieuses pour assurer l'égalité salariale entre les femmes et les hommes. Enfin, le HCEfh réitère le vif souhait déjà exprimé lors de la récente consultation publique de l'UE, que la Commission adopte une Stratégie dédiée et plus globale de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes pour la période 2016-2020.

Voir le communiqué de presse des Commissaires européens Frans Timmermans, Vera Jourova et Marianne Thyssen : http://europa.eu/rapid/press-release_STATEMENT-15-5953_en.htm

Voir le document de la Commission européenne : différentiel salarial f-h en France : <http://bit.ly/1Q2ayKB>

Contact Presse : Margaux COLLET - Responsable des études et de la communication
06 09 14 43 06 - 01 42 75 86 94 - margaux.collet@pm.gouv.fr